conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0

Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

03.07.2017

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Code du produit : 070354RN0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

Encre d'imprimerie; Matières apparentées aux encres

d'imprimerie; Colorant, Agents de coloration, teintures

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH

Guentersthal 4 91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

Téléfax : +499152777008

Adresse e-mail de la personne responsable de

. FDS msds.eckart@altana.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)

Call and response in your language is possible.

Contract no.: ECKART29003-NCEC

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu H400: Très toxique pour les organismes

aquatique, Catégorie 1 aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0

Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024

Date de la première version publiée:

03.07.2017

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H302 Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux. H319 H410

Très toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseils de prudence

Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après

manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement. P273 Porter un équipement de protection des P280

yeux/ du visage.

Intervention:

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une

installation d'élimination des déchets

agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

cuivre

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	ClassificationRÈGLE	Concentration
	NoCE	MENT (CE) No	(% w/w)
	NoIndex	1272/2008	
	Numéro		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 9.0 27.02.2023 Date de la première version publiée:

03.07.2017

	d'enregistrement		
cuivre	d'enregistrement 7440-50-8 231-159-6 01-2119480154-42	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 25 - < 50
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole — non spécifié	64742-46-7 265-148-2 649-221-00-X	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 10 - < 20
résines de pétrole	64742-16-1 265-116-8	Aquatic Chronic 4; H413	>= 2,5 - < 10
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	7440-66-6 231-175-3 030-001-01-9 01-2119467174-37	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 10
diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2- diméthyltriméthylène	6846-50-0 229-934-9 01-2119451093-47	Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
octadécylamine	124-30-1 204-695-3 612-282-00-8 01-2119473804-32	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 (Foie, Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ——— Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité	>= 0,25 - < 1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0

Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

03.07.2017

chronique pour le milieu aquatique): 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Ces informations ne sont pas disponibles.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0 Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024

Date de la première version publiée:

03.07.2017

Moyens d'extinction

appropriés

: Poudre spéciale contre les feux métalliques

Sable sec

poudre ABC

Moyens d'extinction

inappropriés

Eau

Jet d'eau à grand débit Dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire :

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0

Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

03.07.2017

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement

étiquetés.

Ne pas rincer à l'eau.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

manipulation sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense

de fumer.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -Ne pas fumer. Ne pas stocker à proximité de matières

combustibles. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0

Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

03.07.2017

frais et bien aéré. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Information supplémentaire

sur les conditions de

stockage

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage :

en commun

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement

alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions

exothermiques.

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-

inflammables.

Humidité : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
cuivre	7440-50-8	VME (Fumées)	0,2 mg/m3 (Cuivre)	FR VLE
	Information su	upplémentaire: Valeu	rs limites indicatives	
		VME (Poussière)	1 mg/m3	FR VLE
			(Cuivre)	
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	2 mg/m3	FR VLE
		(Poussière)	(Cuivre)	
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	7440-66-6	VME	7 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07** 4876

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 9.0 27.02.2023 Numéro de la FDS: Date de la première version publiée:

03.07.2017

	VME (Fraction alvéolaire)	3,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			ntraignantes

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

		1	· · · ·	
Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
cuivre	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	273 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	273 mg/kg
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,041 mg/kg
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg
diisobutyrate de 1- isopropyl-2,2- diméthyltriméthylène	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,00 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,62 mg/m3
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	5,00 mg/kg
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,00 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,35 mg/m3

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
cuivre	Eau douce	0,0078 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée: 27.02.2023 102000027907 9.0

03.07.2017

	Eau de mer	0,0052 mg/l
	STP	0,230 mg/l
	Sédiment d'eau douce	87 mg/kg
	Sédiment marin	676 mg/kg
	Sol	65 mg/kg
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	Eau douce	0,0206 mg/l
	Eau de mer	0,0061 mg/l
	STP	0,100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	235,6 mg/kg
	Sédiment marin	121 mg/kg
	Sol	35,6 mg/kg
diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2- diméthyltriméthylène	Eau douce	0,014 mg/l
	Eau de mer	0,0014 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,29 mg/kg
	Sol	1,05 mg/kg
	STP	3 mg/l
	Sédiment marin	0,529 mg/kg
	oral (secondary poisoning)	83,3 mg/kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Lunettes de sécurité

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien

adaptés à un poste de travail spécifique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0

Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024

Date de la première version publiée:

03.07.2017

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite

d'exposition est dépassée.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : or

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'auto-

inflammation Température de : Non pertinent

: Donnée non disponible

décomposition

pH : substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité

Viscosité, cinématique : > 22 mm2/s (40 °C)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0

Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024

Date de la première version publiée:

03.07.2017

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Pression de vapeur

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Répartition de la taille des

particules

Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0

Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

03.07.2017

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale :

Estimation de la toxicité aiguë: 1.432 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

**Composants:** 

cuivre:

Toxicité aiguë par voie orale

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Toxicité aiguë par voie orale (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): 5,41 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Toxicité aiguë par voie

DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

cutanée

Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes Remarques

sensibles.

**Composants:** 

cuivre:

Remarques Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Espèce Lapin Durée d'exposition 4 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0 Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS:

102000027907

Date d'impression: 16.04.2024

Date de la première version publiée:

03.07.2017

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

octadécylamine:

Evaluation : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Produit:** 

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Composants:** 

cuivre:

Résultat : Irritation des yeux

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 72 h

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

octadécylamine:

Evaluation : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole - non spécifié:

Cancérogénicité - Evaluation : Classé sur la base des conditions citées dans Nota N

(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note N)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0

Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

03.07.2017

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur

- Evaluation base de tests sur les animaux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

octadécylamine:

Voies d'exposition : Ingestion

Organes cibles : Foie, Système digestif, Système immunitaire

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

octadécylamine:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

cuivre:

Remarques : Donnée non disponible

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Remarques : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0

Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

03.07.2017

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

cuivre:

Facteur M (Danger à court

10

terme (aigu) pour le milieu aquatique)

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le

10

milieu aquatique)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

effets néfastes à long terme.

résines de pétrole:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé):

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

(Daphnia (Daphnie)): 2,46 mg/l

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

10

octadécylamine:

Facteur M (Danger à court

terme (aigu) pour le milieu

aquatique)

néfastes à long terme.

A member of **O ALTANA** 

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0

Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

03.07.2017

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le

10

milieu aquatique)

Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

## **Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

## 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

## Composants:

### cuivre:

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0

Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS:

102000027907

Date d'impression: 16.04.2024

Date de la première version publiée:

03.07.2017

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des

déchets

08 03 12 - déchets d'encres contenant des substances

dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport** 

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR** UN 3082 **IMDG** UN 3082 **IATA** UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Poudre de cuivre)

**IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Copper metal powder)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Copper metal powder)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0

Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

03.07.2017

Classe

Risques subsidiaires

 ADR
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

14.4 Groupe d'emballage

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en : (-)

tunnels

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de : 964

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d'emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

IATA (Passager)

Instructions de : 964

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d'emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour : oui

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Pour des conditionnements simples <=5L / 5 kg, ou des

combinaisons de conditionnements avec emballage intérieur <=5L / 5 kg net par emballage intérieur SV375 ADR, 2.10.2.7

IMDG-Code, A197 IATA-DGR peut être appliqué.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version 9.0

Date de révision: 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

03.07.2017

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

en compte:

Numéro sur la liste 3 Distillats moyens (pétrole),

hydrotraités; gazole - non spécifié

(Numéro sur la liste 3)

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2diméthyltriméthylène (Numéro sur la

liste 3)

néodécanoate de manganèse

(Numéro sur la liste 3)

Distillats moyens (pétrole), raffinés au solvant; Gazole — non spécifié

(Numéro sur la liste 3)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

: Non applicable

Non applicable

Non applicable

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 9.0 27.02.2023 Date de la première version publiée:

03.07.2017

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# METALSTAR PANTONE 876 Supergloss 07 4876

Version Date de révision: 9.0 27.02.2023

Numéro de la FDS: 102000027907

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

03.07.2017

Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS -Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Information supplémentaire

## Classification du mélange: Procédure de classification:

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR